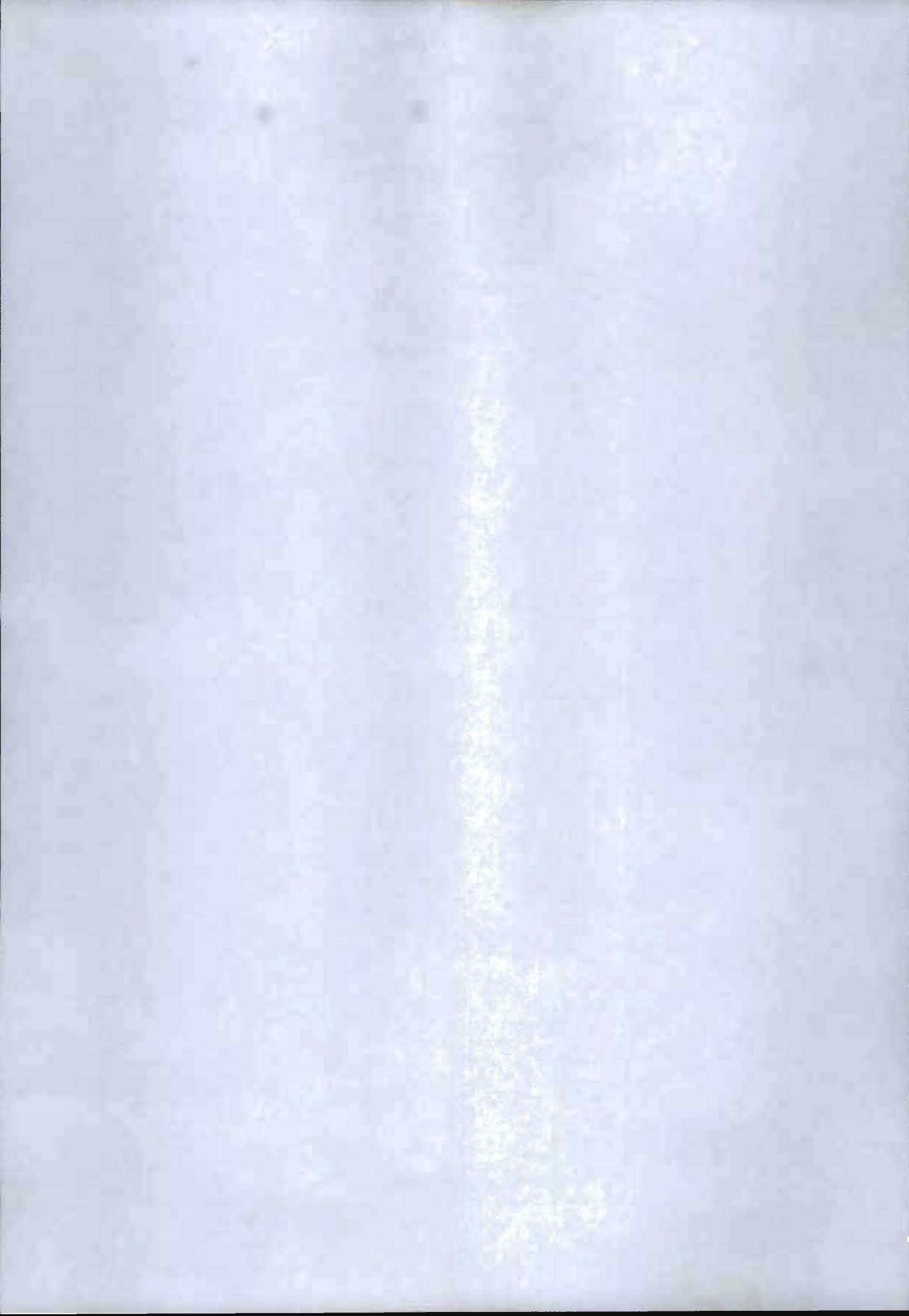




N O T E

au Président de la République

Réduction des droits de douane

D'après ce que j'entends, l'Assemblée Nationale a récemment décidé de réduire certains droits de douane, notamment ceux qui grèvent les voitures automobiles, les camionnettes, l'essence, etc. De plus, une disposition générale a été introduite dans la loi, exemptant des droits d'entrée "les matières premières destinées à être transformées dans des industries locales".

Ces réductions et exemptions ne semblaient pas nécessaires du point de vue de l'économie nationale. Par contre, elles diminueront, vraisemblablement de plusieurs dizaines de millions, les recettes de l'Etat et tendront en conséquence à accroître le déficit des finances publiques, à moins que des recettes supplémentaires ne soient trouvées.

Vue sous l'angle de l'aide autant que des exportations de denrées et matières de base, la situation internationale n'incite pas particulièrement à l'optimisme. Il serait donc d'autant plus utile que l'Etat disposât de ressources propres pour financer son développement, ou contribuer à son financement. C'est ce que je me suis efforcé de dire et de démontrer dans mes dernières notes. Or la décision de l'Assemblée Nationale, même si son incidence sur les finances publiques devait ne pas être désastreuse, constitue un pas dans la mauvaise direction.

Certes, la réduction sélective de droits de douane peut avoir des conséquences économiques positives. En égard aux produits sur lesquels a porté le choix de l'Assemblée, j'ai l'impression qu'en l'occurrence la décision a été dictée par

des mobiles personnels plus que par des raisons d'intérêt général. Si cette impression était exacte, ce serait regrettable.

Kigali, le 26 mars 1968

TRADUCTION

Lettre adressée par SACCOONE & SPEED Ltd, Kampala
au Secrétaire privé du Président de la République
du Rwanda, Kigali

Kampala, le 8 avril 1968

Cher Monsieur,

Nous joignons aux présentes lignes la copie d'une lettre adressée à M. Kagenza, Ambassadeur du Rwanda en Uganda, qui s'explique d'elle-même.

Comme vous pouvez le constater le précédent représentant diplomatique du Rwanda dans ce pays, M. M. MUSABYMANA, a quitté Kampala en 1966 en nous remettant un chèque personnel de shs. 2586/50 en règlement de son compte, chèque dont le paiement fut refusé par la banque.

Depuis lors nous avons écrit à l'Ambassadeur pour lui demander de nous aider à recouvrer ce montant, mais malheureusement sans beaucoup de succès puisque jusqu'ici nos lettres sont demeurées sans réponse.

Nous vous serions reconnaissant d'appeler l'attention de Son Excellence le Président de la République sur cette affaire de manière que nous puissions obtenir le remboursement de cette dette.

Croyant savoir que M. Musabymana est maintenant Préfet de Kibuye, nous avons naturellement essayé d'entrer en relations avec lui, mais sans succès.

Nous avons aussi écrit à Monsieur le Ministre de la Coopération internationale et du Plan. Mais là aussi nous n'avons jamais obtenu de réponse.

Nous vous demandons très sérieusement votre aide pour obtenir le paiement de ce montant par M. Musabymana.

Sincèrement à vous

SACCOONE & SPEED (UGANDA) LTD

J.G. FAVA, Directeur

TRANSLATION

Lettre adressée par SACCONE & SPEED Ltd, Kampala

à Monsieur A.M. KAGENZA, Ambassadeur du Rwanda,
P.O. Box 2468, Kampala

Kampala, le 5 avril 1968

Cher Monsieur,

Nous nous référons à nos lettres du 28 avril et 19 octobre 1967 ainsi qu'à celles du 10 janvier et 21 février 1968 relatives à l'ancienne dette faite au nom du précédent Chargé d'Affaires de l'Ambassade du Rwanda en Uganda, lettres qui n'ont pas été honorées d'une réponse, et nous vous serons reconnaissant de nous faire savoir quand vous proposez de régler ce compte.

Nous joignons à ces lignes, pour votre information, une photocopie du chèque que votre prédécesseur nous a remis en règlement de son compte lorsqu'il quitta Kampala et dont le paiement fut refusé par la banque en raison du manque de couverture.

Une réponse rapide nous obligerait. Sincèrement à vous

SACCONE & SPEED (UGANDA) LTD

J.G. FAVA, Directeur